

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Approuvé par le Conseil Municipal
en date du 10 Juin 2013

Echelle: 1/10 000

Ville du MORNE ROUGE

LES ZONES URBAINES

- UCB** Zone contre Bourg
- UH1** Zone à vocation principale d'habitat individuel dense (UHTa)
- UH2** Zone à vocation principale d'habitat individuel
- UH3** Zone à vocation principale d'habitat à caractère particulier à préserver
- UE** Zone à vocation d'activités économiques

LES ZONES A URBANISER

- AUS** Zone d'équipements de santé
- ZAU** Zone d'urbanisation future à court terme

LES ZONES AGRICOLES

- A1** Zone agricole à préserver
- A2** Zone agricole
- A2a** Zone agricole ancienne, distillerie, élément du patrimoine

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N1** Zone naturelle à protection forte
- N2** Zone naturelle habitée
- N2e** Zone d'équipement (cimetières, station d'épuration)
- N2i** Zone d'équipement (Cap 21, domaine de l'émeraude)

INFORMATIONS GRAPHIQUES

- Zonage
- Limites communales
- 295 Courbes de niveau (équidistance de 10 m) et points d'altitude
- Cours d'eau principaux

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5-8 du code de l'urbanisme
- Secours de mixité sociale : 20% au titre de l'article L. 123-1-5-16 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour mixité sociale : 100% au titre de l'article L. 123-2b du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-2c du code de l'urbanisme

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m ²)
1	Station d'épuration	Commune	1 200
2	Cimetière	Commune	26 075
3	Rocade Est du Bourg	Commune	8 735
4	Organisation du stationnement le long de la RN 3 à Fond Marie-Reine	Commune	1 855
5	Station d'épuration	Commune	6 070
6	Réservoir	Commune	720
7	Station d'épuration	Commune	5 740
8	Musée	Commune	605

